

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business (PEJAB)

1. -La République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement pour financer la mise en œuvre du Projet d'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-Business en sigle «PEJAB ».
2. - Le Projet pour lequel le financement est accordé a pour objectif sectoriel, la création de richesses à travers la mise en place des agro-entreprises animées par les jeunes ainsi que l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De façon spécifique, il vise la création des conditions favorables pour la création et la gestion d'entreprises d'agro-business performantes par les jeunes et le développement d'un cadre politique, organisationnel et institutionnel favorable à la promotion et au développement de ces entreprises.
3. - Le Projet comprend les composantes suivantes :
 - (i) Amélioration de l'environnement de l'entreprenariat agricole des Jeunes ;
 - (ii) Développement des entreprises ;
 - (iii) Coordination et Gestion du projet.
4. - Les modes d'acquisitions prévus pour les services financés au moyen du fonds alloué au Projet sont stipulés ci-après :
 - (i) l'acquisition des services de consultants concernant : (1) les études sur le suivi-évaluation, l'évaluation à mi-parcours et l'achèvement du projet), (2) l'appui à la structuration de 25 réseaux de coopératives d'approvisionnement des entreprises de jeunes , (3) mise en œuvre du plan de communication et des mesures environnementales, et (4) l'organisation des ateliers de mise à niveau à travers la formation des formateurs, l'adaptation des curricula aux besoins des « agripreneurs ». L'acquisition de ces services se fera sur base d'une liste restreinte et conformément aux modes de sélection basés sur la qualité et coût (SBQC).
 - (ii) les Consultants individuels chargés de la formation et appui des jeunes et les prestataires des centres d'incubation à travers les conventions se feront selon la méthode de sélection de consultation individuelle (CI). La sélection des services de Consultants et d'acquisitions des biens, au titre du Projet proposé se fera conformément à l'Accord de Financement.
 - (iii) le cabinet chargé de l'audit comptable et financier de chaque exercice du projet sera recruté sur la base d'une liste restreinte et selon la méthode de sélection au moindre coût (SMC).
N.B.: Pour la première année, le recrutement de l'auditeur se fera 6 mois après le premier décaissement.
5. - Les acquisitions des biens concernant (1) les mobiliers de bureau se fera selon la méthode de sélection de la R.D.Congo (2) les équipements informatiques et de Communications, les équipements techniques pour les Centres d'incubation se feront par Appel d' Offres International selon la méthode de la BAD, édition de Mai 2008 telle que révisée en juillet 2012 ;
6. - Les Termes de Références, Avis à Manifestation d'Intérêt et Demandes de Propositions relatifs à l'acquisition de ces services et les Dossiers d'Appels d'Offres pour les biens seront disponibles et/ou publiés à partir du mois de juillet 2017.

7. -Les Prestataires des Services et Fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-après :

Ministère de l'Agriculture
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Coordination du PPF-PEJAB
Sise, Croisement des avenues Batetela et Boulevard du 30 juin ;
Commune de la Gombe-Ville de Kinshasa.
Personne à contacter : **Mr Christophe Arthur MAMPUYA LUVUANGU**
Tél : (+243) 81 687 52 05 ou (+243) 85 011 85 77
E-mail : mapedagp@yahoo.fr
et/ou : ca.mampuya0711@gmail.com